REPUBLIQUE DU TCHAD *Unité – Travail – Progrès*

Ministère de l'Elevage	Ministère de l'Environnement et de l'Eau	Ministère de l'Agriculture
Secrétariat Général	Secrétariat Général	Secrétariat Général

Comité Pédagogique Inter-Ecoles
COPIEC

POUR UNE REFONDATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE AU TCHAD

Actes de l'atelier
de réflexion et de propositions
des 21, 22 et 23 juin 2005
réalisé au CEFOD – N'Djamena

Juin 2005

Glossaire[1]

Avertissement :

De nombreux mots utilisés en « *développement des ressources humaines du secteur agricole* » peuvent présenter des interprétations différentes selon les utilisateurs. Le glossaire ci-après ne prétend pas définir correctement ces différents termes mais a pour objectif de présenter une **base de définition** pour se mettre d'accord sur une signification commune des mots qu'ils utiliseront.

ACTEURS	Celui (individu ou groupe) qui participe à une action et qui a des intérêts pour cette action. (BERNOUX P.)
ACTION DE FORMATION	- Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques de la formation (AFNOR). - Ensemble (objectif, programme, moyens pédagogiques et d'encadrement, suivi ce l'exécution et appréciation des résultats) mis en œuvre, dans un temps déterminé ou non, nécessaire pour permettre à des personnes sorties du système scolaire d'atteindre un niveau de connaissance ou de savoir-faire constituant l'objectif de formation. L'action de formation peut avoir pour objet : l'adaptation, la promotion ;a prévention, l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.
ACTIVITES AGRICOLES	Ensemble des activités liées à la production, la transformation, le stockage, la commercialisation des produits agricoles et alimentaires qu'il s'agisse de produits d'exportation, de petite production marchande, d'auto approvisionnement ou d'autoconsommation (Mémento de l'agronome).
ACTIVITE PROFESSIONNELLE	Ensemble des activités finalisées qu'une personne exerce régulièrement pour gagner sa vie, faisant appel à des compétences particulières dans un contexte professionnel donné.
AGRICULTURE	Pratique par laquelle des hommes et des femmes domestiquent les processus écologiques pour produire certaines matières végétales minimales utiles à la société. L'agriculture sélectionne les espèces, races et variétés qui lui paraissent intéressantes et crée ensuite les conditions les plus favorables possibles à leur croissance et à leur reproduction. Ce faisant il artificialise et simplifie les écosystèmes en y privilégiant certains flux de matières et d'énergie et en les orientant préférentiellement vers la fourniture des biens recherchés (calories et protéines alimentaires, foin, paille, fibres textiles, cuir, latex, parfums, huiles) (DUFUMIER).
APPROCHE SYSTEME AGRAIRE	Études sur la base d'entretiens compréhensifs de la combinaison des systèmes de force de production (système technique) historiquement constitué, durable, adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné et répondant aux conditions et aux besoins nouveaux du moment.
ARTICULATION FORMATION-EMPLOI	Comparaison entre les caractéristiques des formations dispensées et les caractéristiques des emplois disponibles. On utilise parfois le terme « adéquation » (rapport de convenance parfaite ». Le Robert) qui correspond assez mal dans la mesure ou un rapport de convenance parfaite entre formation et emploi apparaît illusoire.
BESOIN DE FORMATION	Identification d'un écart susceptible d'être réduit par la formation entre les compétences d'un individu ou d'un groupe à un moment donné et celles attendues (AFNOR). Le besoin de formation se distingue de la demande par la mise en œuvre d'un processus d'élaboration raisonné au travers d'une démarche d'ingénierie de formation à laquelle participent les différents acteurs concernés.
CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION	Document qui comporte les résultats attendus de la formation, les critères qui permettent de veiller à la cohérence de son déroulement, les moyens qui seront mis en œuvre pour en assurer son déroulement (LE BOTERF.G).

[1] DEBOUVRY Pierre, MARAGNANI Alain.

COMMANDITAIRE	Le commanditaire est le décideur (autorité publique ou administrative, organisme de contrôle...) d'un projet ou de l'opération d'évaluation. Le commanditaire officiel d'un projet n'est pas forcément son initiateur réel.
COMPETENCE PROFESSIONNELLE	C'est un savoir agir validé (savoir mobiliser, savoir combiner, savoir transposer des ressources individuelles et de réseaux), dans une situation professionnelle complexe et en vue d'une finalité (d'après LE BOTERF.G).
CONTENU DE FORMATION	Description détaillée des différents sujets traités dans la formation, en fonction d'objectifs pédagogiques et de formation définis (AFNOR).
CRITERE	Éléments de base auxquels on se réfère pour mener à bien une évaluation. Ils définissent le seuil de performance permettant de juger qu'une capacité est acquise.
DEMANDE DE FORMATION	La demande de formation est l'expression d'un souhait ou de résultats attendus, exprimés par des personnes salariées ou non, des responsables hiérarchiques, des entreprises ou institutions. Elle se distingue des besoins de formation par son caractère intuitif qui n'est pas issu d'un processus d'analyse et d'élaboration contradictoire entre acteurs.
DIAGNOSTIC	Jugement porté sur une situation ou un état en vue de guider l'action. L'objectif d'un diagnostic est d'expliciter, d'approfondir et d'analyser un problème, d'en déterminer les causes, de proposer des pistes de solution.
DIAGNOSTIC CONCERTE	Diagnostic qui découle de la confrontation entre un diagnostic externe et un diagnostic établi par les acteurs du système eux mêmes. (DUGUE.MJ, JOUVE.P, MERCOIRET.MR).
DIAGNOSTIC EXTERNE	Jugement porté sur une situation ou un état en vue de guider l'action par des acteurs externes au système étudié.
DISPOSITIF DE FORMATION	Ensemble structuré et cohérent de pratiques, de méthodes, d'institutions, de moyens, de règlements, visant à atteindre un objectif déterminé, pour un public donné en fonction d'une situation initiale et d'un environnement donné.
EDUCATION DE BASE	L'éducation considérée « de base » comprend l'éducation primaire formelle, mais recouvre aussi toutes les compétences, connaissances, attitudes, valeurs et motivations que l'on estime nécessaires pour permettre aux individus de maîtriser pleinement les compétences en lecture et en écriture et d'acquérir les bases nécessaires pour entamer un voyage d'apprentissage qui se prolongera tout au long de la vie. L'éducation de base peut être dispensée par des moyens et des institutions aussi bien formelles qu'informelles. La longueur et la nature du cycle scolaire défini comme « de base » varie d'un pays à l'autre. D'un minimum de 3-4 ans d'école primaire à un cycle de neuf ans, ou encore l'achèvement d'un cycle secondaire complet. (Commission des Communautés Européennes).
EMPLOI	Ensemble des activités finalisées qu'une personne exerce dans le but d'obtenir des résultats attendus faisant appel à des compétences particulières dans un contexte professionnel donné. Ces activités peuvent relever d'un ou plusieurs métiers.
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	Formation professionnelle initiale conduite par un établissement de formation. Cet enseignement peut se réaliser avec ou sans alternance avec un établissement employeur.
FORMATEUR	Personne exerçant une activité de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation et de formation professionnelles au service du transfert de connaissances.
FORMATION	Processus d'acquisition de connaissances, de compétences, de qualification qui se déroule dans le temps, avec des moments situés dans un espace social déterminé.
FORMATION PROFESSIONNELLE	Formation à une activité professionnelle, quelle que soit la profession (agricole, industrielle ou de services) et quel que soit le niveau de formation (y compris par exemple l'enseignement supérieur professionnel) ; la formation professionnelle peut se réaliser dans un établissement de formation ou dans un établissement employeur.

FORMATION RURALE	Les formations rurales concernent toutes activités de formation en zones rurales. Elles peuvent être d'éducation primaire, d'éducation de base, d'enseignement technique (agricole ou non), de formation professionnelle initiale (notamment d'apprentissage) ou continue.
INGENIERIE	Ensemble coordonné des activités permettant de maîtriser et de synthétiser les informations multiples nécessaires à la conception, l'étude et à la réalisation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages en vue d'optimiser l'investissement qu'il constitue et d'assurer les conditions de sa viabilité (LE BOTERF.G).
INGENIERIE DES DISPOSITIFS DE FORMATION	Ensemble de démarches méthodologiques, systématiques et coordonnées, utilisées pour la conception, la rénovation, l'évaluation, de dispositifs de formation pour atteindre des objectifs préalablement déterminés. Elle comprend : l'analyse prospective, la définition du cadre du projet, l'ingénierie de formation, la définition des textes de référence, la définition des moyens nécessaires, l'organisation des structures de formation, la formation des personnels, l'évaluation…
INGENIERIE DE FORMATION	Ensemble de démarches méthodologiques articulées qui s'appliquent à la conception d'actions de formation pour atteindre efficacement l'objectif fixé. Elle comprend : l'analyse des besoins de formation, l'élaboration d'un plan de formation, la conduite d'une action de formation (coordination et contrôle), l'évaluation des effets de la formation (AFNOR).
INGENIERIE PEDAGOGIQUE	Fonction d'étude, de conception et d'adaptation des méthodes et/ou des moyens pédagogiques (AFNOR). Du ressort des prestataires de formation, elle définit les objectifs, les progressions pédagogiques et les modalités d'apprentissage.
INGENIERIE SOCIALE	Ensemble de démarches méthodologiques articulées qui participent au développement des capacités de diagnostic, d'organisation, de négociation et d'évaluation mises à la disposition des acteurs locaux pour favoriser le développement des initiatives et soutenir leur mise en œuvre (d'après De GAULEJAC.V, BONETTI.M, FRAISSE.J).
METHODE PEDAGOGIQUE	Ensemble de démarches formalisées et appliquées selon des principes définis pour acquérir un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques (AFNOR). Mode de gestion, dans un cadre donné, des relations entre le formateur, les apprenants et le savoir (MEIRIEU P.).
MOYEN PEDAGOGIQUE	Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture d'ouvrages, étude de cas, mise en situation, utilisation de films, de jeux... (AFNOR)
OBJECTIF DE FORMATION	Exprime, de façon synthétique, le comportement professionnel attendu qui doit être atteint en fin de formation et mis en œuvre dans une situation de travail. (LE BOTERF.G).
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Un objectif pédagogique traduit la capacité à atteindre par le stagiaire à l'issue d'une séquence de formation.
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	Structures organisées par le monde des producteurs agricoles pour répondre à ses besoins ; elles recouvrent de multiples objets : représentation, défense des professions agricoles, économique, social, technique, foncier et aménagement, gestion paritaire de fonds publics ; elle se présentent sous quatre formes : Association, Chambre Consulaire, Coopération et Mutualité, Syndicat.
PROGRAMME DE FORMATION	Descriptif détaillé des contenus de formation planifiés chronologiquement pour respecter une progression pédagogique. Il se présente sous forme d'un document écrit, faisant mention des différentes phases prévues, pratique ou théorique et les modalités de leur déroulement, pour atteindre le but recherché.
REFERENTIEL	Liste d'une série d'actes, de performances observables, détaillant un ensemble de capacités (référentiel de formation) ou de compétences (référentiel de métier) (AFNOR).
REFERENTIEL DE COMPETENCES	Liste de l'ensemble des capacités qu'il faut maîtriser pour exercer un métier.
REFERENTIEL DE	Liste de l'ensemble des objectifs de formation et des objectifs pédagogiques structurés

FORMATION	en domaines, unités et modules.
REFERENTIEL METIER	Synthèse des différentes analyses d'activité professionnelle effectuées auprès plusieurs personnes exerçant le métier considéré.
SUIVI DE FORMATION	Action de s'assurer du bon déroulement de la prestation de formation, éventuellement jusqu'au transfert de capacités en situation de travail. Elle comprend les suivis pédagogique, administratif et financier. (AFNOR)
SUPPORT PEDAGOGIQUE	Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique (transparents, cassettes audio et vidéo, plan de cours, livres, jeux …). Le support pédagogique est à la disposition du formateur.
SYSTEME D'ENSEIGNEMENT	Organisation structurée au plan national de l'ensemble du système éducatif appliqué dans les établissements d'enseignement du primaire au niveau universitaire supérieur, et qui définit les conditions d'entrée à l'école et le temps minimum de scolarité obligatoire, les sanctions

Avant propos

Cet atelier « Pour une re-fondation de la formation professionnelle et technique rurale au Tchad » a été organisé et soutenu financièrement par le projet RENCAR[2], auquel le COPIEC tient à adresser ses vifs remerciements.

Le lecteur de ces actes de l'atelier doit considérer que lorsque l'on parle de manière générale de « développement agricole et rural », ou encore de « formation professionnelle agricole et rurale » (qui est l'expression retenue par l'atelier et remplace l'expression « formation professionnelle et technique »), nous parlons ici de l'ensemble des composantes du milieu de la production en milieu rural : agriculture, élevage, forêt, pêche, d'autant plus que les paysans et paysannes vivent souvent de l'ensemble de ces activités.

Nous invitons les lecteurs à compléter leur lecture de ces actes par la consultation des documents qui sont repris en annexes, qui contiennent de nombreux éléments d'information et de réflexion à partir desquels les travaux en atelier ont pu se tenir.

La re-fondation de la formation professionnelle agricole et rurale est un vaste chantier, qui nécessite la contribution et l'engagement de tous ; cet atelier est une étape importante sur le chemin, et devra être complété par un travail spécifique de réflexion sur les dispositifs à promouvoir pour les formations de masse en milieu rural.

Sur ces bases, le COPIEC espère pouvoir poursuivre et élargir son travail de façon à contribuer fortement à la définition, demain, d'une stratégie nationale de formation professionnelle agricole et rurale.

Enfin les organisateurs de cet atelier tiennent à remercier sincèrement l'ensemble des participants pour leur participation active à la réflexion et aux débats, et en particulier les autorités nationales et les agences de coopération pour le soutien apporté aux travaux.

Quelques points de repère[3] :

Formation professionnelle : *formation à une activité professionnelle, quelle que soit la profession (agricole, industrielle ou de services) et quel que soit le niveau de formation (y compris par exemple l'enseignement supérieur professionnel) ; la formation professionnelle peut se réaliser dans un établissement de formation ou dans un établissement employeur.*

Formation professionnelle agricole et rurale : pour nommer de façon générale les formations professionnelles préparant à une activité agricole et rurale.

Formation professionnelle agricole de masse : nous l'entendons comme un ou des dispositifs à échelle nationale ou à vocation nationale permettant l'accès durable à la formation professionnelle à un nombre important de producteurs et productrices agricoles, ayant à la fois vocation à répondre à des problèmes techniques liés à la production et à la gestion des exploitations, mais également vocation à proposer des informations sur leur environnement et des outils d'acquisition de savoirs.

[2] Projet de Renforcement des Capacités en milieu rural, financé par le Ministère français des Affaires étrangères
[3] extrait du rapport « Etude pour la relance de l'expertise frnaçaise en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne » C .Fusillier, Iram, décembre 2004

Résumé

1- Le Comité Pédagogique Inter-écoles (COPIEC) a organisé, avec le soutien du projet RENCAR[4], un atelier du 21 au 23 juin 2005 **« Pour une re-fondation de la formation professionnelle et technique rurale au Tchad »**, qui s'est tenu à N'Djamena dans les locaux du CEFOD. En effet, face aux enjeux majeurs auxquels le monde rural est confronté (croissance démographique, retrait de l'Etat de divers services aux producteurs, baisse de la fertilité des sols et de la productivité, importations croissantes de céréales, sous emploi des jeunes en milieu rural et exode rural, etc.) **la formation professionnelle apparaît plus que jamais comme un des outils indispensables du développement**.

2- Cet atelier s'inscrit dans un travail de fonds coordonné par le COPIEC pour **définir progressivement les bases d'une stratégie nationale de formation professionnelle agricole et rurale**. Des groupes de travail ont préparé avant cet atelier des documents de synthèse permettant aux participants d'apprécier le chemin parcouru (caractérisation des enjeux de la formation professionnelle au Tchad, analyse de l'offre et de la demande de formation).

3- Les objectifs de cet atelier sont de préciser les conditions à réunir pour que les établissements de formation professionnelle agricole et rurale puissent fonder une nouvelle approche qui leur permettra de **sortir des cloisonnements actuels**, et de contribuer activement à la formation de techniciens agents de développement dont les **profils seront mieux adaptés au marché de l'emploi.** Il s'agit aussi de préciser davantage les enjeux **d'une plus grande professionnalisation des producteurs et productrices** en milieu rural, et enfin de tirer les conclusions opérationnelles qui s'imposent pour les différents acteurs concernés.

4- **Cent cinquante personnes** ont été invitées à cet atelier, plus de cent dix participants ont pu y participer et cela de façon assidue. C'est un des résultats positifs de cet atelier. Les participants représentent **une large gamme des acteurs concernés** par la formation professionnelle agricole et rurale : ministères techniques de tutelle du COPIEC (agriculture, élevage, environnement et eau), organisations de producteurs, responsables des établissements de formation professionnelle agricole et rurale, enseignement supérieur, recherche, formation professionnelle, fonction publique et emploi, représentants d'agences de coopération internationale.

Des résultats

5- La première journée à permis aux participants de prendre connaissance de l'état des lieux en matière de formation professionnelle agricole et rurale ; de façon générale il ressort que le **système est trop cloisonné**, les **centres de décision trop nombreux**, et que les **dispositifs réglementaires ont besoin d'être revus**. Dans le secteur public, les contenus de formation technique sont assez largement inadaptés aux besoins du marché du travail, et l'offre de formation privée qui se développe échappe en partie au suivi, contrôle et évaluation de l'Etat.

6- L'atelier a mis en évidence **le besoin de clarifier et renforcer le pilotage** de la formation professionnelle agricole et rurale, en distinguant le pilotage politique du « pilotage technique »[5]. **La coordination technique devrait être plus concentrée**, afin de renforcer les capacités des acteurs concernés à apprécier les situations et construire des argumentaires techniques et économiques permettant au pilotage politique de prendre les décisions qui s'imposent afin notamment que les moyens adéquats puissent être dégagés.

7- Il ressort aussi des discussions que **la formation professionnelle agricole et rurale n'est qu'un outil parmi d'autres**, et qu'elle ne peut produire des effets qu'à deux conditions au

[4] Projet de RENforcement des Capacités des Acteurs Ruraux, financé par la coopération française

[5] entendu comme coordination technique, sur délégation du pilotage politique. Ce terme « coordination technique » sera donc utilisé dans la suite du texte

moins : (i) **s'inscrire dans des orientations de politique agricole** et dans des actions porteuses de développement de l'agriculture, (ii) **être développées à un niveau de formation de masse**, de façon à ce que les effets soient mesurables sur la productivité et sur l'économie nationale.

8- L'atelier a souligné **deux missions majeures de la formation professionnelle** agricole et rurale : (i) **l'employabilité**, c'est-à-dire l'objectif pour les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de former de futurs actifs dont des Techniciens Agents de Développement adaptés aux besoins du marché du travail, (ii) **la professionnalisation,** c'est-à-dire l'objectif de renforcer les capacités des producteurs et productrices et de leurs organisations à gérer l'ensemble des facteurs qui conditionnent le succès de leurs activités.

9- L'atelier a mis en évidence également **le besoin de développer des partenariats**, notamment pour les établissements de formation professionnelle agricole et rurale, afin de **s'ouvrir à une meilleure connaissance des besoins de professionnalisation du monde rural.**

10- Les **interventions des autorités de tutelle montrent une volonté** de faire avancer le dossier de la formation professionnelle agricole et rurale ; **les positionnements des agences de coopération montrent clairement leur intérêt pour le soutien à ce secteur**, et proposent divers outils pour appuyer l'Etat dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations et stratégies. Cependant il est indispensable que **l'initiative vienne des acteurs nationaux**, sur la base d'un travail conjoint entre l'Etat, les organisations professionnelles, les collectivités et le secteur privé afin de définir les grandes lignes d'orientation en matière de politique agricole et stratégie de formation. Sans ces initiatives nationales, aucune agence de coopération ne financera d'elle-même de soutiens à la formation professionnelle agricole et rurale.

Des recommandations

11- Concernant le pilotage**, l'atelier recommande que soit constitué un comité ad hoc pour la coordination technique** de la politique de formation professionnelle agricole et rurale délivrée par les établissements de formation publics et privés ; **le COPIEC, sur une base élargie à d'autres établissements (voire partenaires), pourrait assurer cette coordination technique**. La composition de ce comité doit faire l'objet d'une proposition suite à cet atelier.

12- Afin que le COPIEC soit en mesure d'assurer cette coordination, **il est recommandé que son assise en ressources humaines soit renforcée**, car il n'y a aucun permanent à temps plein actuellement dans cette structure ; un aménagement réglementaire doit être envisagé. **Des ressources financières pérennes doivent être identifiées**, des contacts sont à prendre avec la cellule permanente interministérielle à ce propos.

13- **L'atelier recommande que le Tchad puisse s'engager résolument dans l'initiative de Ouagadougou**, qui a permis de réunir 11 pays d'Afrique et Madagascar pour un travail en réseau sur la mise en œuvre de stratégies nationales de formations professionnelles agricoles et rurales. Le secrétaire général du COPIEC pourrait en être la tête de pont.

14- L'atelier recommande **que des démarches actives soient engagées par les établissements de formation professionnelle agricole et rurale pour développer des partenariats** afin de contribuer au décloisonnement des établissements et être en mesure d'adapter les profils des techniciens agents de développement aux besoins du marché.

15- Enfin l'atelier, qui a traité essentiellement de la problématique de l'employabilité et de celle des établissements de formation, **recommande l'organisation avant la fin de l'année 2005 d'un second atelier national qui sera consacré aux dispositifs de formation de masse** en milieu rural. Ce second atelier permettra de faire un pas supplémentaire vers la définition d'une stratégie nationale de formation professionnelle agricole et rurale.

Sommaire

I – Pourquoi cet atelier ? 10

1.1- Le contexte, les enjeux auxquels est confrontée la formation professionnelle agricole et rurale au Tchad 10
1.2- La nécessité de refonder le dispositif de formation professionnelle agricole et rurale tchadien 10
1.3-Les questions en débat lors de l'atelier 11
1.4-L'organisation de l'atelier 11

II – Etat des lieux en matière de formation professionnelle agricole au Tchad 12

2.1-Histoire de la formation professionnelle agricole et rurale au Tchad 12
2.2- Le contexte réglementaire 13
2.3- Emplois et compétences des techniciens agents de développement en milieu rural tchadien 14
2.4- Analyse de l'offre de formation rurale (agriculture, élevage et environnement) au Tchad 16
2.5- Les orientations gouvernementales en matière de formation professionnelle agricole et rurale 18

III – Les orientations de quelques agences de coopération 19

3.1- Le Ministère français des Affaires étrangères 19
3.2- L'Agence Française de Développement 20
3.3- La Banque Africaine de Développement 21
3.4- La FAO 21
3.5- La GTZ – Coopération allemande 22
3.6- La Banque Mondiale 22
3.7- Union Européenne 23

IV – Les résultats de l'atelier 23

4.1- Une participation riche et un renforcement des partenariats 23
4.2- Une meilleure visibilité du travail du COPIEC 24
4.3- Des principes acquis 24
4.4- Les résultats des travaux en sous-groupes et de la table ronde 25

V – Les recommandations de l'atelier 32

5.1- Recommandations particulières 32
5.2- Synthèse présentée par Monsieur DOUMGO SANA Sevéia - Secrétaire Général du COPIEC 33

ANNEXES
Le programme de l'atelier
Documents préparatoires
Contributions des intervenants
Déclaration de Ouagadougou
Liste des participants

I – Pourquoi cet atelier ?

1.1- Le contexte, les enjeux auxquels est confrontée la formation professionnelle agricole et rurale au Tchad [6]

Comme pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne le secteur agricole et rural tchadien assure de plus en plus difficilement les missions nationales qui lui sont traditionnellement dévolues à savoir:

-nourrir les populations urbaines et rurales,
-générer des ressources en devises d'exportation,
-protéger et améliorer les ressources naturelles
-assurer à ses acteurs un niveau de vie décent et en progression
-conserver et accroître l'emploi et l'auto emploi

L'augmentation de la productivité des sols de façon durable, de l'unité de travail homme deviennent des enjeux prioritaires dont une des traductions sera le passage de l'état de société paysanne à un corps d'exploitants agricoles organisés pour défendre et gérer leurs intérêts dans tous les domaines.
Dans ce contexte les nouvelles générations tchadiennes devront conduire la difficile transformation des exploitations paysannes ; leur capacité à conduire ces changements, en être acteur, passera par leur nécessaire professionnalisation.

Cette professionnalisation des producteurs et productrices devra s'appuyer sur des dispositifs et actions de formation, d'appui, de conseil, dont la mise en œuvre sera pour partie assurée par des personnels techniques ingénieurs ou techniciens.
La capacité de ces derniers à mettre en oeuvre la stratégie de leur employeur, assurer les missions qui leur sont dévolues, répondre aux besoins des bénéficiaires finaux que sont les producteurs et productrices, assurer leur parcours professionnel, renvoie à leur employabilité.
Les dispositifs de formation qui participent [7] à cette dernière sont très directement interpellés dans leur capacité à faire acquérir aux apprenants (jeunes et adultes) les ressources nécessaires[8] leur permettant d'assurer avec compétence, aujourd'hui et demain, leurs activités professionnelles.

1.2- La nécessité de refonder le dispositif de formation professionnelle agricole et rurale tchadien

Le dispositif de formation professionnelle agricole et rurale tchadien doit s'adapter afin d'accompagner ces changements en profondeur, afin de former et assurer la professionnalisation des nouvelle générations de producteurs et productrices.
Pour autant, répondre aux attentes en formation, d'appui, de conseil, d'accompagnement, d'animation des acteurs du monde rural demande plus que jamais de former des opérateurs

[6] Extrait de « Afrique sub saharienne, démographie, urbanisation, emplois et pauvreté : l'impérieuse nécessité de refonder la formation agricole et rurale » – Note sur les formations rurales – JB Bouyer, MAE – P. Debouvry, Consultant – Al. Maragnani, MAP
[7] Nous postulons que la qualification est un des élément constitutif de l'employabilité : l'expérience professionnelle acquise, la mobilité interne, externe, l'investissement professionnel, la disponibilité… sont constitutifs de cette employabilité
[8] Connaissances, savoirs-faires, aptitudes, ou qualités

(ingénieurs, techniciens…) en mesure d'accompagner la professionnalisation des acteurs de la société rurale, dont les producteurs et productrices.

C'est plus particulièrement autour des techniciens, agents de développement exerçant leur activité auprès des producteurs, productrices que l'atelier de réflexion et propositions a initié ses travaux, travaux structurés par les principes suivants [9] :

- L'Etat tchadien a un rôle prépondérant dans la conception et le suivi de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle agricole et rurale,
- La refondation du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale tchadien doit s'appuyer sur une meilleure connaissance du marché du travail et une analyse de la demande aussi bien du secteur informel que formel,
- L'atelier doit intégrer la perspective d'un décloisonnement généralisé des systèmes de formation intégrant des fonctionnements ouverts, simples, souples, une gestion des ressources humaines mobilisant toutes les compétences, des programmes fondés sur les compétences et une diversification des financements,
- L'atelier doit s'inscrire dans une rénovation des modes de gestion, mettant en place des partenariats associant les pouvoirs publics, les entreprises, les ONG et les utilisateurs.

1.3-Les questions en débat lors de l'atelier

Trois problématiques ont structuré l'atelier de réflexion et propositions :

- Quel dispositif de formation pour satisfaire les besoins en compétences actuels et futurs des techniciens, agents de développement en milieu rural ?
- Quel pilotage des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale ?
- Quels partenariats pour accompagner la conception, mise en œuvre de ces dispositifs de formation ?

1.4-L'organisation de l'atelier

Ouvert par le président du COPIEC M. Alladoumngar [10] l'atelier de réflexion et propositions qui a réuni plus de cent participants a dans un premier temps porté sur :

- L'histoire et la situation actuelle de la formation professionnelle agricole et rurale au Tchad,
- Les résultats des études commanditées par le COPIEC portant d'une part sur l'analyse de l'offre de formation rurale et d'autre part sur les emplois et compétences des techniciens et agents de développement [11],
- Les interventions des partenaires de développement en matière de formation professionnelle agricole et rurale (MAE[12], AFD, BAD[13], FAO, GTZ[14]).

[9] Assisses francophones de la formation professionnelle et technique – Bamako - mai 1998
[10] cf. annexe « Discours d'ouverture de l'atelier sur la formation professionnelle technique et rurale à N'djamena : CEFOD les 21, 22, 23 juin 2005
[11] cf. annexes « Emploi et compétences des techniciens et agents de développement en milieu rural tchadien – Etude prospective - Mission COPIEC-CCADIFAdu 30/10/04 au12/11/04 »
[12] cf. annexes « Présentation des réflexions en cours sur les orientations stratégiques de la coopération française en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle rurale – Vers une stratégie sectorielle – J.B. Bouyer – Juin 2005
[13] cf. annexes

Puis dans un deuxième temps,
- des débats, des propositions sur les problématiques de l'atelier lors de travaux en trois sous groupes renvoyant aux trois problématiques et d'une table ronde,
- la prise de connaissance des orientations en matière de formation professionnelle agricole et rurale lors de l'intervention de Mr le Ministre de l'Elevage [15] et de Monsieur le représentant du Ministre de l'Agriculture.

Au terme des trois jours, la clôture de l'atelier a été assurée par le secrétaire du COPIEC, M. Sana D. Seveia [16].

II – Etat des lieux en matière de formation professionnelle agricole au Tchad

2.1-Histoire de la formation professionnelle agricole et rurale au Tchad [17]

2.1.1- Pour le sous secteur de l'agriculture

Crées à partir de 1944 les stations agronomiques (1945 station agronomique Jean Redu) ont eu pour mission de satisfaire les besoins de la métropole (la recherche liée à la culture cotonnière). Au moment de l'indépendance toutes les formations supérieures étaient réalisées à l'étranger. Sur la période 1948 à 2005, 1050 agents ont été formés successivement par le centre d'apprentissage Agricole puis par l'ETA [18] de Bâ Illi créé en 1988.

2.1.2- Pour le sous secteur de l'environnement

Le Centre de formation forestier de Milezi (construit en 1987) a assuré quelques formations d'agents plus particulièrement destinés à la protection des forêts.
Le projet CHD/87/016 (développement des activités forestières au Tchad), a permis la création du Centre de Formation Forestier de Milézi et a permis de lui assurer son fonctionnement. Malheureusement, la fin de ce projet a marqué le début des problèmes du CFFM, posant ainsi la question de la pérennité des actions initiées par le projet.
L'intervention de la coopération française depuis 2003 a permis de former 651 agents des Eaux, Forêts et Chasses.

2.1.3- Pour le sous secteur de l'élevage

La formation initiale des éleveurs était assurée par les agents de l'élevage dans les CFPR, et dans les années 1960 les CFPA donnaient des formations très pratiques aux agriculteurs.

---

[14] cf. annexes
[15] cf. annexe « Discours du Ministre de l'Elevage –Jeudi 23 juin 2005
[16] cf. en recommandations « Discours de clôture de l'atelier par M. Sana D. Seveia Secrétaire général du COPIEC
[17] Intervention de M. Paul Françis Ngaradoumi et Docteur Lucien Mbeurnodji cf. annexes
[18] Ecole des Techniques de l'Agriculture

Les premières formations initiales étaient destinées aux élèves recrutés au niveau certificat d'études puis au niveau de la cinquième à partir de 1963 pour des emplois d'infirmiers vétérinaires (ENIV).
En 1975 la création de l'ENATE a permis de former 498 agents à l'issue de la dernière promotion 1993.

2.2- Le contexte réglementaire

2.2.1- Le décret N° 406/PR/MFPTPEM du 08 septembre 2000 [19]

portant organisation et mise en œuvre de la formation professionnelle au Tchad.

Ce décret définit la formation professionnelle et son champ, notamment :

- Les lieux où elle est assurée : établissements de formation publics et privés, entreprises,
- Les modalités de conception des projets des filières de formations professionnelles, contenus des programmes, organisation des actions en concertation entre les opérateurs de formation, les entreprises, les organisations professionnelles et les partenaires sociaux,
- Le processus de validation des profils de compétences déclinés des projets de qualification par des commissions professionnelles spécialisées (CPS) [20],
- Le processus de validation des programmes de formations professionnelles par les commissions technico-pédagogiques (CTP),
- Organise la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue,
- Définit les établissements de formation professionnelle (acteurs pouvant en être à l'initiative, création par décret, formalités , obligations à l'égard de leur tutelle, des apprenants , formalités d'agrément, de contrôle…).

Dans l'état actuel de la connaissances des dispositions réglementaires en vigueur, bien qu'il n'ait pas été mis en œuvre, ce décret fait référence dés lors que l'on engage un travail relatif aux dispositifs de formation. Pour autant ce contexte réglementaire est en mouvement, le MESRSFP ayant engagé un travail visant à produire un décret portant statut des écoles privées et pilotage de la formation professionnelle.

2.2.2-L'arrêté N° 021/MA/ME/MEE/2001 du 07 mars 2001 [21]

portant création du COPIEC en référence au décret 406 précise entre autre que :

- Le COPIEC a vocation à s'ouvrir aux autres établissements de formations rurales afin de mettre ses services à disposition et d'apprécier les qualités pédagogiques de formations spécialisées,
- Au terme du projet RENCAR le budget du COPIEC sera pris en charge par les établissements impliqués.

Le Comité Pédagogique Inter-Écoles (COPIEC) est une structure de concertation créée par arrêté interministériel en 2002. Composé de 12 membres parmi lesquels 3 directeurs d'établissement (ETA, ENATE, CFFM), 2 formateurs, 3 représentants de l'administration, 2 producteurs et 2 élèves, il se réunit périodiquement afin :

1. de renforcer la liaison emplois-métiers-formation par une rénovation des contenus de formation
2. d'améliorer le cadre réglementaire de l'enseignement
3. de développer la collaboration entre les établissements au niveau national et international

[19] cf. annexe « Décret N° 406/PR/MFPTPEM du 08 septembre 2000 ».
[20] Dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont arrétéss par arreté du Ministre chargé du travail
[21] cf. annexe « Arrété N° 021/MA/ME/MEE/2001 du 07 mars 2001 »

2.2.3-Les niveaux de formation

sur lesquels les ministères du développement rural ont compétence sont du niveau BEPC+, le ministère de l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la formation professionnelle étant qualifiés pour des dispositifs Bac+. Cela implique un nécessaire rapprochement entre ces ministères entre autre au regard des exigences de qualifications des techniciens agents de développement.

2.3- Emplois et compétences des techniciens agents de développement en milieu rural tchadien [22]

L'étude CCADIFA-COPIEC fait état de la transformation des emplois d'encadrement, d'appui des producteurs agricoles, emplois soumis à des facteurs d'évolution :

-d'une part externes (législatifs, réglementaires, démographiques, climatiques, etc.)
-d'autre part internes (la nature des employeurs s'élargit, la nature des prestations réalisés s'étend, les principes et modes d'intervention auprès des producteurs évoluent, les systèmes agraires se modifient, la contractualisation se développe …).

Ces transformations élargissent le champ des employeurs, modifient la carte des emplois ainsi que les activités constitutives des emplois de conseiller agricole, formateur, technicien, animateur…et font émerger de nouveaux emplois sur le territoire. L'ensemble de ces emplois sera dénommé sous le terme générique de « technicien agent de développement ».

2.3.1- Le marché du travail des techniciens agents de développement

Il peut être caractérisé par une diminution des emplois de techniciens dans la fonction publique, un maintien voire un développement des emplois proposés par les ONGs et projets. L'hypothèse d'un développement d'emploi sur le secteur strictement concurrentiel ainsi que l'auto emploi hors du secteur de la production agricole apparaît marginal, si ce secteur peut être considéré comme un gisement d'emploi potentiel, celui-ci peine à s'exprimer.

2.3.2- Pratiques de gestion des ressources humaines des employeurs

Les employeurs des « techniciens agents de développement » relèvent du secteur public (les ministères du développement rural), semi-publics (sociétés d'économie mixte, sociétés de développement), concurrentiel (vétérinaires, approvisionnement des producteurs), établissements de formation, ONGS et projets. Leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines oscillant de pratiques informelles à des dispositifs organisés par des procédures stabilisées.
A l'accès réglementé à la fonction publique, les autres employeurs ont des modalités et des critères de recrutement partagés tels que l'expérience professionnelle, la qualification, les connaissances techniques, critères pondérés d'une structure à l'autre.

Structurellement les employeurs attendent de plus en plus de polyvalence de leurs « techniciens agents de développement en milieu rural » ceci dans deux domaines : celui des

[22] Présenté par M. D. Ragot – CCADIFA cf. annexe

techniques (production animale, production végétale, environnement) et celui de l'animation, appui et conseil, qu'ils soient conjointement des spécialistes techniques et des généralistes du développement rural. Ils doivent avoir intégré les centres d'intérêt et les concepts d'actualité des financeurs internationaux tels que l'approche genre, le développement durable, le participatif. Cela se traduit dans certaines ONG et projets, par une élévation du niveau de qualification à l'embauche des agents de contact à bac + 2 ou +3 combinée ou non à une expérience professionnelle selon le profil du poste.

A ces critères partagés certains employeurs soulignent l'importance voire la nécessité de pratiquer la (les) langue(s) locale(s), la capacité à travailler et à vivre sur le terrain auprès des producteurs, la probité, honnêteté [23], l'adhésion aux principes et valeurs de l'organisation.

Au recrutement succède une période d'adaptation et d'intégration à l'emploi le plus généralement sous forme de formation (de 3 jours à plusieurs mois) portant principalement sur les domaines techniques, l'animation, la culture et les valeurs de l'organisation, l'adaptation au poste de travail pour notamment maîtriser les outils et méthodes développés par l'employeur.
Les « techniciens agents de développement en milieu rural » bénéficient de formation continue, parfois diplômantes qui ont essentiellement pour objet le maintien de leur employabilité, contribuant à leur mobilité interne voire externe. L'accès à la formation continue des salariés est très variable d'une organisation à l'autre, parfois systématique, faisant parfois l'objet d'un co-investissement de la part du salarié. L'efficience de ces formations est analysée pour les employeurs considérant la formation continue de ses salariés comme un investissement.

Certains employeurs ont mis en place des dispositifs d'évaluation de leurs salariés, ainsi les entretiens annuels d'activité avec leurs supérieurs hiérarchiques, définition d'objectifs annuels et évaluations intermédiaires.

On observe une forte mobilité professionnelle de la fonction publique vers les ONG et projets sous forme de mise en disponibilité et détachement.

2.3.3- Quelles conséquences pour les techniciens agents de développement ?

La fonction d'appui aux producteurs auparavant organisée par la fonction publique et établissements publics est aujourd'hui de plus en plus assurée par d'autres opérateurs (projets, ONGs, OP…).
Dans ce contexte, soumis aux évolutions internes et externes les emplois d'appui aux producteurs se sont élargis, se sont complexifiés. Selon la nature de l'emploi exercé, de l'environnement professionnel, du mode d'organisation interne de leur employeur, les « techniciens agents de développement en milieu rural », sont amenés à développer en partie des activités qui participent à 9 grandes fonctions :

- Conseil - vulgarisation
- Animation et développement
- Prestations techniques
- Formation
- Commerciale
- Contrôle
- Essais, production de références et collecte de données

[23] Dont le non respect est dans certaines organisations la première cause de licenciement.

- Organisation des activités
- Information, communication

2.3.4- Quelles perspectives pour le dispositif de formation professionnelle agricole et rurale tchadien ?

Ces évolutions interpellent le dispositif de formation professionnelle agricole et rurale tchadien dans sa capacité à satisfaire la demande sociale en compétences des techniciens agents de développement. La prise en compte des évolutions des emplois sera nécessaire afin que les techniciens agents de développement soient en mesure d'accompagner la professionnalisation des producteurs et productrices.

2.4- Analyse de l'offre de formation rurale (agriculture, élevage et environnement) au Tchad [24]

2.4.1-Le dispositif de formation initiale, requalifiante et promotionnelle

Le dispositif public de formation initiale, requalifiante et promotionnelle

Actuellement les 3 filières de formation professionnelle à savoir la filière agricole, pastorale et forestière sont assurées par 6 établissements publics :

Etablissement[25]	**Localisation**	**Tutelle**
ETA [26]	Ba-illi	Ministère de l'agriculture
ENATE [27]	Farcha – N'djamena	Ministère de l'élevage
CFFM [28]	Milezi – N'djamena	Ministère de l'environnement
ENTP [29]	N'djamena	Ministère des travaux publics
IUSAE [30]	Doyaba -Sahr	Ministère de l'enseignement supérieur
IUST [31]	Abéché	Ministère de l'enseignement supérieur

Les infrastructures d'accueil et les équipements apparaissent insuffisants sur les points suivants : bibliothèques non adaptées dépendant de dons bilatéraux limités, obsolescence. Les besoins des élèves en matière d'hébergement, prise en charge et conditions de vie ne sont pas satisfaits.

Un conseil scientifique ou technique a été mis en place dans chaque établissement dont le rôle est essentiellement d'adopter et suivre les programmes de formation.

Programmes, méthodes et stratégies pédagogiques sont très variés, ils ont été, pour certains, conçus après études de postes. Les formations allient en principe théorie et pratique

[24] Présenté par Mr Charles YONOUDJOUM
[25] à ces établissement il faut ajouter le CREFELD, non cité dans l'étude COSSOCIM
[26] Ecole des Techniques de l'Agriculture
[27] Ecole Nationale des Agents Techniques de l'Elevage
[28] Centre de Formation Forestière de Milezi
[29] Ecole Nationale des Travaux Publics option génie rural
[30] Institut des Sciences Agronomiques et Environnementales de Sarh
[31] Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché - Département des sciences et techniques de l'élevage

pour laquelle il y a souvent des problèmes de moyens, ce qui renvoie à des enseignements très académiques.

La qualification des enseignants dans les instituts apparaît en décalage par rapport aux normes édictées par le CAMES.

Des synergies existent entre les établissements placés sous la tutelle des ministères du développement rural notamment dans le cadre du COPIEC.

Le dispositif privé de formation initiale, requalifiante et promotionnelle

Quatorze établissements privés ont été enquêtés[32]

Etablissement	Localisation	Tutelle
CEFOP	Pala	Ministère de l'enseignement supérieur
Collège Elie Tao	Pala	Ministère de l'agriculture
COFID	N'djamena Moundou	Ministère de l'enseignement supérieur
EFOP	Moundou	Ministère de l'administration du territoire
OFAD/COPAGEF	Moundou	Ministère du plan et de la coopération
ESTAF	N'djamena	Ministère de l'enseignement supérieur
ACFA	N'djamena	Ministère de l'agriculture
CAFOD	Pala	Ministère de l'enseignement supérieur
ISETAER	Moundou	Ministère de l'enseignement supérieur
ISDR	Moundou	Ministère de l'enseignement supérieur
ISP	N'djamena	Ministère de l'enseignement supérieur
ISFPE	N'djamena	Ministère de l'enseignement supérieur
ITAD	N'djamena	Ministère de l'enseignement supérieur
CFAP	N'djamena	Ministère de l'enseignement supérieur

Les infrastructures d'accueil et les équipements sont insuffisants, marqués par le manque de salles de classe adéquates, de laboratoires, de fermes pédagogiques, d'ateliers. Les conditions d'accueil des étudiants et des enseignants apparaissent défavorables à un enseignement de qualité.

Une instance scientifique ou pédagogique existe dans douze établissements, ils n'ont pas toujours les moyens de leur politique.

Les Programmes, volumes horaires réalisés sont éloignés de recommandations pédagogiques.

La qualification des enseignants est préoccupante dans ces établissements ou le tâtonnement est de mise. Il est à noter que le corps des enseignants vacataire est extrêmement important.

Les synergies entre établissements n'existent pas étant sous la tutelle de différents ministères techniques, il y a désarticulation avec le MESRSFP.

Le dispositif de formation initiale, requalifiante et promotionnelle privé et public
a des capacité d'évolution et un dynamisme très variable.

[32] le nombre total d'établissements privés est estimé à une quarantaine

Le nombre d'établissements à caractère purement privé augmente mais la disparité de leurs ressources humaines et matérielles rend difficile la mise en œuvre des cursus de formation.
Si ce dispositif tend maintenant à se développer, il apparaît encore faible et loin de remplir les conditions d'un dispositif performant assurant des flux de lauréats compétents et efficaces pour les futurs utilisateurs.

La multiplicité des tutelles, l'écart entre les textes constitutifs et leur application met en évidence que le système de formation professionnelle agricole et rurale initiale n'est pas suffisamment structuré et moins encore piloté ; le système a besoin d'être piloté par rapport à des objectifs et perspectives clairement définies.

2.4.2- Etat des lieux de l'offre de formation publique vers les ruraux

L'offre de formation publique est assurée par les CFPR, l'ONDR, les services techniques et essentiellement par les CFPR. Ces derniers développent une approche qui prend en compte les objectifs en s'appuyant sur une démarche systémique lors de formations en internat, en alternance ou à la carte.

Les projets et programmes développent des actions de formation auprès des producteurs sur des thèmes tels que les techniques, l'alphabétisation, la gestion, la santé, la démarche participative.

2.4.3- Conclusion générale sur l'offre de formation rurale (agriculture, élevage et environnement) au Tchad

Jusqu'à un passé récent l'offre de formation a été exclusivement orientée vers la formation des fonctionnaires, la quasi certitude d'emploi à la sortie n'obligeant pas d'une part les élèves, les étudiants à l'effort, d'autre part les enseignants à adapter leurs enseignement aux besoins du marché.
Le manque de moyens, la précarité des équipements et infrastructures font que les profils des formés ne correspondent pas au métier auquel ils aspirent.
L'absence du trinôme « recherche – formation – développement », le manque d'échanges avec les autres institutions similaires, la dévalorisation de la fonction d'enseignant sont autant d'handicaps.
La multiplicité des autorités de tutelle de l'offre de formation rurale diplômante n'assure pas des relations aisées entre établissements et un suivi rigoureux des programmes.

2.5- Les orientations gouvernementales en matière de formation professionnelle agricole et rurale

Le plan d'intervention pour le développement rural (PIDR – 1999) est constitué de deux programmes (PRODEL et PROSE). Le premier, PRODEL, axé sur le développement local et l'aménagement du territoire, s'intéresse à l'amélioration des conditions de vie des populations ; le second, PROSE, axé sur le renforcement des capacités de différents acteurs du secteur, s'intéresse directement au développement économique du monde rural.
Les travaux ont mis en évidence la nécessité, entre autres, d'une rénovation pédagogique visant à mieux répondre aux besoins des paysans et cadres de l'agriculture et de l'élevage

ainsi qu'à une meilleure prise en compte des problématiques environnementales. C'est ainsi qu'en matière de formation, la consultation sectorielle précise que « les interventions seront centrées sur le renforcement des formations initiales et professionnelles et joueront un rôle essentiel dans l'émergence d'organisations viables. Elles concerneront d'une part la formation de techniciens spécialisés pour l'élevage et l'agriculture, et d'autre part apporteront une réponse aux besoins identifiés dans le monde rural. »

III – Les orientations de quelques agences de coopération

Le COPIEC a invité les représentants de plusieurs agences de coopération à présenter leurs orientations en matière de formation professionnelle, et plus particulièrement dans le domaine de la formation professionnelle agricole et rurale.
Il ne s'agit pas ici de reproduire la totalité de leurs présentations, mais de chercher à mettre en évidence leurs axes principaux.

De manière générale, toutes les agences de coopération ont souligné l'importance de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole et rurale, et sa place incontournable dans les efforts de développement.
Plusieurs contributions écrites ont été remises au COPIEC et sont présentées en annexes.

Ce que l'on peut retenir de ces différentes présentations, pour les différents partenaires qui s'intéressent au Tchad à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricole et rurale, est que les agences de coopération peuvent intervenir en appui aux orientations politiques et aux stratégies qui sont définies par les différents partenaires concernés.
Il s'agit en particulier de l'Etat, des organisations professionnelles, du secteur privé, du secteur de l'enseignement technique, en lien avec les prestataires de services, dont la recherche.
Les agences de coopération montrent également une volonté à conjuguer leurs efforts pour assurer plus de pérennité aux programmes mis en œuvre. La coopération française a insisté sur le fait que l'initiative doit venir des Tchadiens eux-mêmes, les agences de coopération ayant pour rôle de fournir des appuis.

3.1- Le Ministère français des Affaires étrangères[33]

Les enjeux sont majeurs : ***la population mondiale va passer de 6 à 9 milliards en 2050***, l'urbanisation va progresser rapidement (un habitant sur deux sera en ville), et les campagnes continueront leur croissance démographique. Cette croissance démographique va accroître les problèmes de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles, des ressources non renouvelables et augmenter la pression foncière.

De nombreux pays en développement sont confrontés à l'obsolescence des savoirs faire traditionnels face aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. ***Les économies agricoles de nombreux pays du Sud sont gravement menacées***, à la fois dans les pays (baisse de productivité, appauvrissement des sols, etc), mais aussi par la concurrence du commerce international (importations croissantes de céréales).

[33] Présentation de Jean Bosco BOUYER, chargé de mission formations rurales du Ministère des Affaires étrangères français

Il est donc majeur de ***relancer la productivité de l'agriculture africaine***, et de replacer l'exploitation familiale au centre des enjeux.
La formation professionnelle agricole et rurale est un des outils indispensables de la relance du développement agricole et rural, et pour obtenir un impact significatif sur l'organisation de la profession agricole, la productivité et la gestion raisonnée des ressources il faut maintenant ***orienter les efforts vers la mise en œuvre de formations professionnelles agricoles de masse.***

La stratégie de formation en milieu rural doit être définie en fonction des orientations de politique agricole nationale. Cette politique doit préciser le rôle économique, environnemental et social de l'agriculture, et décrire les moyens permettant la gestion du foncier et l'accès aux financements et aux marchés. Elle devrait aussi préciser la mission de la formation rurale et les dispositifs à mettre en place.

La formation professionnelle agricole de masse doit permettre aux producteurs et productrices ***d'avoir accès à des connaissances nouvelles*** dans les domaines techniques, économiques, et de citoyenneté.[34] Les pratiques innovantes doivent pouvoir être repérées et diffusées.

Tout ce travail doit être conduit en partenariat entre les services publics, les organisations professionnelles agricoles, les collectivités territoriales, les prestataires de formation publics et privés, en lien avec la recherche. Il s'agit de valoriser et de s'appuyer sur l'existant, notamment les structures de formation en place.

La coopération française pourra soutenir les initiatives par le biais des trois axes de travail suivants : (i) appui méthodologique à la définition d'une politique sous-sectorielle de formation rurale, (ii) appui à la mise en place des équilibres et complémentarités entre les dispositifs de formation agricole et rurale, (iii) appui au pilotage des dispositifs.

Ces trois axes de travail sont orientés vers une stratégie de renforcement de l'employabilité des techniciens et agents de développement, et vers une professionnalisation des producteurs et productrices et de leurs organisations professionnelles.

3.2- L'Agence Française de Développement[35]

L'AFD n'a pas, au Tchad, de programmation dans le domaine de la formation professionnelle agricole. Cette présentation est donc une contribution d'idées et non d'action à ce stade. Les éléments évoqués ne sont pas spécifiques au Tchad, et concernent l'approche AFD pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

Pour le secteur rural, les priorités de l'AFD sont de contribuer à l'amélioration des performances des agricultures paysannes et à l'amélioration des conditions de vie et du développement économique (eau, pistes, services, …).

L'AFD travaille également à l'amélioration de la compétitivité des filières et à l'amélioration du fonctionnement institutionnel du secteur, qui passe notamment par : (i) la formation des jeunes, (ii) les interprofessions, (iii) la formation d'ingénieurs et de techniciens, (iv) la formation des cadres de l'Etat.

[34] dans les domaines de la santé, de la démocratie, de l'environnement, de la culture
[35] présenté par Monsieur LEBEURRE, directeur de l'agence AFD à N'Djamena

Les appuis de l'AFD sont orientés vers la définition et la mise en oeuvre de stratégies nationales, et non vers des réponses à des demandes d'appui individuelles.

La formation est un élément de la politique agricole, et ne doit pas être oubliée. Par ailleurs il est important de bien voir que la formation professionnelle n'est pas seulement l'affaire des spécialistes de formation, car elle concerne tout autant l'Etat et les organisations professionnelles. ***Une alliance entre l'Etat et les organisations professionnelles*** sur ce sujet est indispensable.

La formation professionnelle n'est pas un sujet qui peut-être traité de façon isolée. Il est important d'y associer les professionnels, de renforcer les partenariats.

Aujourd'hui la priorité pour le secteur rural en matière de formation est de ***promouvoir des dispositifs de formation de masse***, qui intègrent les réalités du terrain, notamment l'analphabétisme.

3.3- La Banque Africaine de Développement

Le représentant de la BAD n'ayant pu participer, une présentation succincte a néanmoins pu être faite par le responsable du projet « Education 5 ».

La BAD fournit au Tchad un appui important à l'Education nationale, à la DEAFPR et à l'école de Bâ Illi.
L'appui porte sur le renforcement des capacités (91 formateurs ont été formés, 35 directeurs de centres), et sur l'amélioration des infrastructures de Bâ Illi (moyen de transport, fonctionnement, bâtiments).

3.4- La FAO[36]

Dans tous ses secteurs d'activité la FAO veille à ce qu'il y ait un volet formation (formation des formateurs, formation de masse, formation à l'intermédiation).
Un des principes est que les projets sont exécutés par des cadres nationaux.

La formation de masse doit être comprise ici comme des actions de formation ciblées sur la structuration des groupements de base en milieu rural.
Par ailleurs ***des actions sont entreprises en direction des jeunes sans emploi***, selon les différentes situations de terrain rencontrées, et dans des secteurs où il y a des besoins de compétences (par ex : promotion des plantes à tubercules, gestion des crises acridiennes, multiplication de semences, contrôles des produits de la pêche).
La FAO travaille également à la mise en place d'une bibliothèque agricole au Tchad.

La FAO n'a pas la prétention de résoudre seule les problèmes de formation et travaille en coordination avec différents bailleurs de fonds.

Un trépieds doit être mis en synergie en matière de formation professionnelle : l'Etat, le privé, les organisations professionnelles et de la société civile.

[36] présentation par Mr le représentant de la FAO au Tchad

Parmi les domaines importants à traiter, il y a celui de ***la gestion des ressources humaines*** du service public, en tenant compte des besoins de remplacement des agents partant à la retraite.

3.5- La GTZ[37] – Coopération allemande

Le représentant de la GTZ a présenté les axes de travail de la coopération allemande au Tchad en matière de formation, ce qui n'est pas forcément représentatif de l'ensemble des actions de formation professionnelle agricole et rurale soutenues par la GTZ.

La GTZ a participé au groupe de travail mis en place par la coopération française en 2004 sur les formations professionnelles agricoles en Afrique subsaharienne, ainsi qu'à l'atelier de Ouagadougou sur les formations de masse en milieu rural qui s'est tenu début juin 2005.

Les axes de formation principaux de la coopération allemande au Tchad en matière de formation professionnelle agricole et rurale sont articulés autour :

(i) de la décentralisation, notamment par la définition et la mise en œuvre de plans de développement cantonaux,
(ii) de la formation des prestataires, notamment les ONG, qui sont amenées à travailler sur une base compétitive par offres de services,
(iii) des systèmes de vulgarisation, qui cherchent à associer les agriculteurs, les chercheurs et les techniciens agricoles,
(iv) de la formation des jeunes, notamment en culture attelée, et, dans le cadre de la décentralisation, via des outils pédagogiques novateurs comme le théâtre ou l'animation d'émissions de radio.

Des compétences existent au Tchad au sein des organisations professionnelles, elles ont besoin d'être accompagnées par des compétences techniques.

La Banque mondiale et l'Union européenne n'ayant pas pu présenter leurs orientations lors de l'atelier, sont présentés ici des extraits issus de l'étude citée en bas de page.

3.6- La Banque Mondiale[38]

La Banque Mondiale s'oriente aujourd'hui vers la valorisation des ressources humaines comme objectif essentiel du développement agricole et rural, en collaboration avec les autres structures internationales de coopération, notamment ***dans le cadre des orientations des « Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté »*** (DSRP).
Cette stratégie vise, en Afrique subsaharienne, quatre « produits » :

(i) la ***rationalisation du fonctionnement des ministères de l'agriculture ou du développement rural***,
(ii) ***le renforcement des organisations professionnelles agricoles*** (formations adaptées à leurs besoins et demandes),

[37] présentation faite par Alain Bruneteau, chef d'un projet financé par la coopération allemande dans le Mayo Kebi
[38] Il s'agit ici d'un extrait du rapport de C.FUSILLIER, « Etude pour une relance de la formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne », MAE, décembre 2004

(iii) ***une politique décentralisée de communication*** agricole et rurale,
(iv) et ***des stratégies nationales de rationalisation des structures de formations*** agricoles et rurales.

Chacune de ces opérations sera systématiquement mise en réseau informatisé pour un accès à l'information généralisée et interactif au moins au niveau de la sous région Afrique de l'Ouest et centrale, ce qui constituerait le cinquième « produit »[39].

Avec cette initiative, ***la Banque mondiale appuie l'élaboration de politiques nationales de formation agricole et rurale*** (PNFAR) dans quatre pays (Bénin, Burkina-Faso, Mali et Sénégal).
Ces travaux, actuellement en cours dans le cadre de programmes d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes, devraient permettre également une mise en réseau sous régionale pour accroître rapidement la construction d'une capacité africaine, ainsi qu'un appui à la mobilisation des politiques et des décideurs financiers pour la mise à disposition de financements conséquents et pérennes.

3.7- Union Européenne[40]

Dans les pays ACP[41], la Commission Européenne recherche une meilleure articulation entre formation et emploi en soulignant l'importance centrale de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement. Elle engage un recentrage de ses interventions sectorielles, en appui aux politiques des PED (Pays en développement) et en complémentarité avec les autres bailleurs, en retenant trois priorités :

1. l'éducation de base en particulier l'éducation primaire « *en s'assurant qu'aussi bien les filles que les garçons ont atteint un niveau acceptable de scolarisation* » et la formation des professeurs ;
2. la formation liée à l'emploi ;
3. l'éducation supérieure, en développant les niveaux régionaux.

IV – Les résultats de l'atelier

4.1- Une participation riche et un renforcement des partenariats

Le premier résultat est peut-être d'avoir pu réunir durant trois jours un nombre important de participants d'horizons divers, représentant les différents acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement technique : représentent une large gamme des acteurs concernés par la formation professionnelle : ministères techniques de tutelle du COPIEC (agriculture, élevage, environnement et eau), organisations de producteurs, responsables des établissements de formation professionnelle en milieu rural, enseignement supérieur,

[39] FAULIAU Christian. « *Initiative 2008 - Pour la valorisation des ressources humaines du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest et centrale (un programme, 5 produits)* ». Contribution aux septièmes journées d'études « *Ingénierie des dispositifs de formation* ». Paris. 2003. http://www.agropolis.fr/formation/biblio/7IdF/Fauliau_IDF_2003 .
[40] Il s'agit ici d'un extrait du rapport de C.FUSILLIER, « Etude pour une relance de la formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne », MAE, décembre 2004
41 ACP : Afrique, Caraïbe, Pacifique.

recherche, formation professionnelle, prestataires de services, fonction publique et emploi, représentants d'agences de coopération internationale.
De l'avis spontané de nombreux participants à la fin de l'atelier, l'initiative du COPIEC aura permis de mettre en lumière l'importance des enjeux et de redonner un élan à la volonté de progresser dans la définition d'une stratégie de formation professionnelle agricole et rurale.

4.2- Une meilleure visibilité du travail du COPIEC

Malgré des ressources humaines limitées en nombre, le COPIEC a pu préparer cet atelier en relation avec de nombreuses structures ; cela permet de montrer encore une fois que la formation est l'affaire de tous, et que le COPIEC peut jouer un rôle majeur de coordination et de circulation de l'information entre les différentes parties.
Par ailleurs, le fait que le COPIEC, à travers son secrétaire général, soit membre du réseau en cours de construction issu de l'atelier de Ouagadougou renforce encore sa place avant-gardiste dans la dynamique. En effet, cet atelier a jeté les bases en début juin 2005 de relations internationales sur le thème de la définition des stratégies nationales de formations agricoles et rurales ; il a permis de réunir 11 pays d'Afrique de l'ouest et centrale et Madagascar. Le Tchad a pu par le COPIEC y présenter ses activités et échanger sur les démarches méthodologiques à promouvoir. La présence à cet atelier de la Banque mondiale, de la Coopération française, de la Coopération allemande et de la FAO a renforcé encore l'impact de cette participation.

4.3- Des principes acquis

Les présentations et les documents qui ont été remis aux participants, ainsi que les synthèses issues des travaux en sous-groupes, ont permis de mettre en évidence plusieurs principes qui semblent désormais des acquis de cet atelier et sur lesquels il faudra s'appuyer pour la suite des actions à entreprendre.

Les deux missions suivantes sont particulièrement importantes pour la problématique de l'atelier :

(i) **l'employabilité**, c'est-à-dire l'objectif pour les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de former de futurs actifs dont des Techniciens Agents de Développement adaptés aux besoins du marché du travail,

(ii) **la professionnalisation,** c'est-à-dire l'objectif de renforcer les capacités des producteurs et productrices et de leurs organisations à gérer l'ensemble des facteurs qui conditionnent le succès de leurs activités.

La formation professionnelle agricole et rurale est un outil qui ne trouvera sa pleine efficacité que dans le cadre d'une politique agricole et de développement rural.
Cela signifie,

- **le besoin d'un pilotage fort** entre l'Etat, les organisations professionnelles agricoles, et le secteur privé, pour la définition des orientations et des priorités de développement du secteur agricole, et des moyens indispensables à la conduite de cette politique.
- **la clarification des fonctions** entre ce qui relève du pilotage politique et de la coordination technique.

- **la définition d'une stratégie nationale** de formation professionnelle agricole et rurale.

La formation professionnelle agricole et rurale s'inscrit dans un continuum de formation, qui va de l'éducation de base à l'enseignement supérieur, en passant par les acquisitions de savoirs acquis lors des apprentissages traditionnels.

- **Dès le primaire** les enfants, garçons et filles, doivent pouvoir acquérir des connaissances sur les sciences de la vie et la gestion de l'environnement.
- Les évolutions sociétales conduisent les jeunes en milieu rural a **davantage de pluri-activité** ; les formations professionnelles continues doivent s'adapter aux nouveaux besoins.
- Les formations de techniciens agents de développement doivent être orientés davantage vers **un rôle d'intermédiation** entre les besoins de renforcement de capacité des producteurs et les prestataires de services dont ils ont besoin.
- Les formations supérieures doivent pouvoir s'adapter aux besoins de **compétences transversales** en analyse du milieu, des systèmes agraires et de production, en organisation et gestion. Des compétences sont également nécessaires en économie de l'éducation agricole.

Les enjeux auxquels sont confrontées les exploitations familiales conduisent à placer au premier rang des priorités la promotion de dispositifs de formations professionnelles agricoles de masse.

- En s'appuyant sur les dispositifs existants (établissements de formation, centres d'apprentissages, …), il s'agit de **rendre accessible à un grand nombre les formations professionnelles agricoles,** adaptées aux activités des producteurs, ainsi que l'accès à des informations de base utiles à la conduite des activités et à la vie citoyenne.
- **En renforçant les partenariats nationaux et internationaux**, afin d'inscrire le Tchad parmi les pays qui mettent en œuvre une stratégie de formation de masse en milieu rural.
- **En développant des argumentaires** techniques qui permettront aux responsables du pilotage politique (Finances, Plan), de vérifier que la formation professionnelle agricole de masse, inscrite dans des actions de développement rural peut-être un investissement rentable pour la nation et pas seulement un coût.

4.4- Les résultats des travaux en sous-groupes et de la table ronde

Au cours de la deuxième journée de l'atelier, trois sous groupes ont été constitués, dans lesquels les participants à l'atelier ont pu se répartir :

- Le pilotage des dispositifs de formation professionnelle,
- La rénovation des référentiels de formation professionnelle,
- L'établissement de partenariats.

Le dernier jour, une table ronde a permis de revenir sur les trois thèmes principaux de l'atelier, au cours duquel trois questions ont été posées aux participants : (i) comment rendre le pilotage du dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole et

rurale plus efficace ?, (ii) comment les établissements de formation professionnelle agricole et rurale peuvent-ils mieux adapter les profils des techniciens et agents de développement à l'évolution des besoins du marché de l'emploi ?, (iii) le COPIEC doit-il faire évoluer ses fonctions et son organisation pour assurer une meilleure contribution à la coordination technique ?

La restitution des travaux en sous-groupe et les contributions de la table ronde ont mis en évidence les éléments suivants :

4.4.1- Sur le pilotage des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale

D'un point de vue réglementaire, quelques participants ont souligné le fait que le « décret 406 » n'était plus adapté aux réalités et était devenu obsolète. Les trois niveaux d'instances prévues ne sont pas fonctionnelles. Par ailleurs, le projet de loi est toujours en cours.

Les missions du COPIEC sont de favoriser les collaborations, de susciter la réflexion et de contribuer à l'évaluation du dispositif de formation professionnelle agricole et rurale. Le COPIEC doit également se prononcer sur les contenus de formation professionnelle agricole et rurale, et réfléchir aux stratégies.

Situation souhaitée

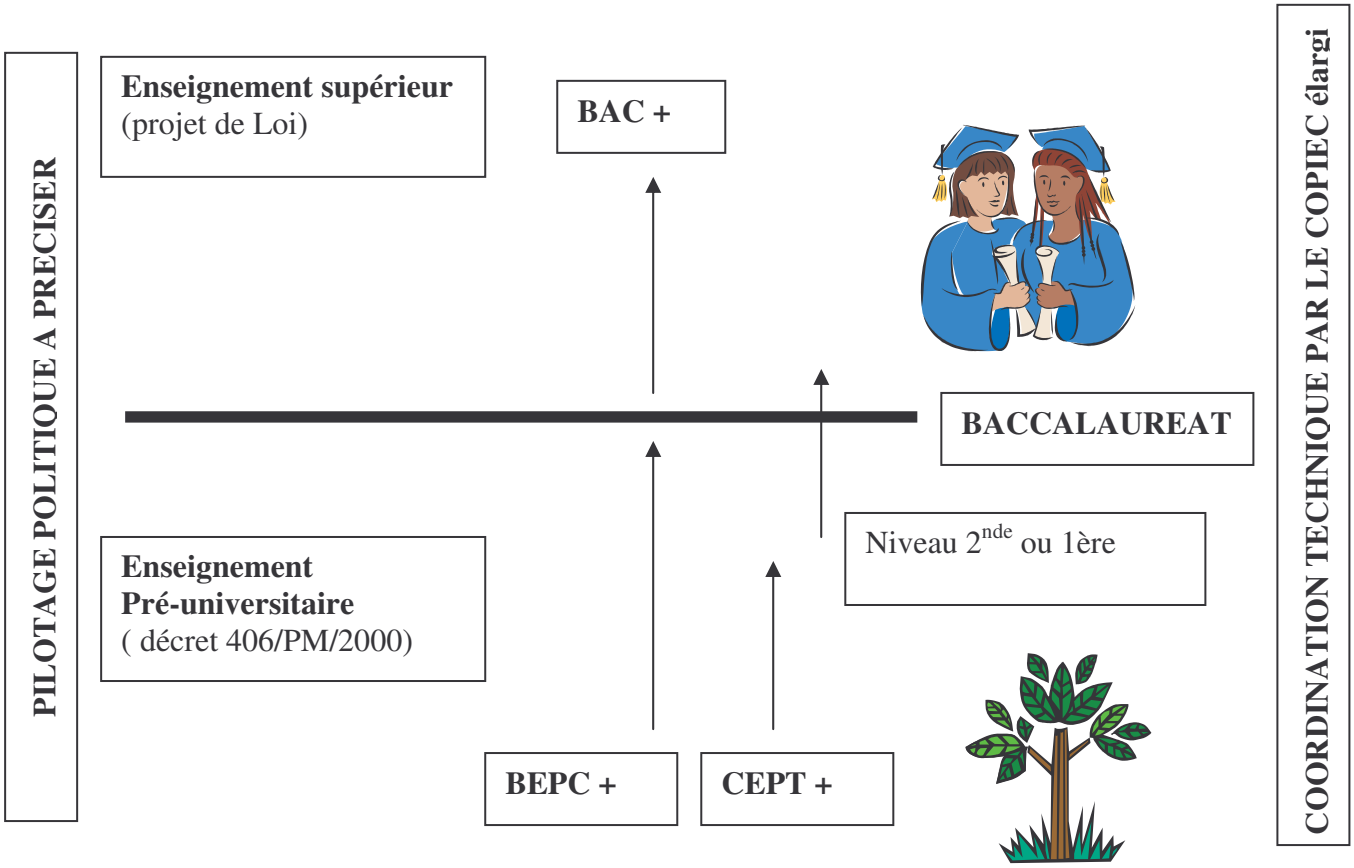

Le pilotage de la formation professionnelle agricole et rurale doit distinguer deux missions :

- **une mission liée à l'employabilité** des techniciens agents de développement qui sont formés dans les établissements de formation professionnelle et continue ; il s'agit d'adapter en permanence les profils en fonction des besoins du marché.
- **une mission liée à la professionnalisation,** c'est-à-dire comme indiqué plus haut l'objectif de renforcer les capacités des producteurs et productrices et de leurs organisations à gérer l'ensemble des facteurs qui conditionnent le succès de leurs activités.

Le pilotage de la formation professionnelle agricole et rurale doit distinguer deux niveaux :

- **ce qui relève du pilotage politique,** dont les fonctions consistent à **définir les grandes orientations** en matière de politique agricole, et en matière de stratégie nationale de formation professionnelle agricole et rurale ; le pilotage politique a pour mandat également **d'assurer les moyens nécessaires** à la réalisation des orientations définies et doit contrôler l'utilisation des moyens mis en œuvre. Le pilotage politique devrait être assuré par l'ensemble des ministères concernés par la formation professionnelle agricole et rurale mais aussi par les ministères des Finances et du Plan, chargés de garantir les moyens nécessaires. De plus devraient participer au pilotage les représentants des organisations professionnelles agricoles et du secteur privé.

  Le secteur de la formation professionnelle agricole et rurale étant assez vaste, il est préférable de **ne pas disperser les lieux de décision et de gestion** et de constituer un comité de pilotage politique ad hoc, rassemblant les différentes structures concernées.

- **ce qui relève de la coordination technique,** dont les fonctions sont de préparer et de mettre en œuvre les orientations politiques. Une fonction majeure de la coordination technique est de **préparer des argumentaires techniques et économiques** sur les deux missions de la formation professionnelle (employabilité et professionnalisation) de façon à ce que les décideurs politiques soient en mesure de faire des choix et mettre en œuvre les moyens adaptés (les moyens nationaux et les appuis internationaux). Il s'agit de mettre en évidence que la formation professionnelle n'est pas un coût pour la société mais qu'elle peut être un investissement productif si elle est un outil d'accompagnement d'une politique de développement rural dynamique.

  La coordination technique est l'affaire des techniciens de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole et rurale, c'est-à-dire d'un comité rassemblant les représentants des établissements de formation, publics et privés, des représentants d'organisations professionnelles, des représentants des ministères de tutelle de la formation professionnelle agricole et rurale.

  Le COPIEC peut assurer ce mandat de coordination technique, sur une base élargie à préciser, et dans la mesure où des moyens humains et matériels peuvent être dégagés pour son fonctionnement, sous une tutelle à définir.

  Parmi les fonctions importantes à remplir, il a été évoqué au cours de l'atelier :
  - la fonction de coordination des niveaux de formation,

- la fonction d'adaptation des profils des techniciens et agents de développement,
- la fonction de validation des diplômes et passerelles entre niveaux de formation et établissements,
- la fonction de repérage des innovations des établissements de formation et capitalisation / diffusion de ces innovations,
- la fonction de construction d'argumentaires technico-économiques pour le pilotage politique (qui nécessite de renforcer les compétences en matière d'économie de l'éducation agricole).

4.4.2- Adapter les systèmes de formation

Initialement organisé autour de la problématique « Elaboration des référentiels de formation », l'atelier a privilégié l'examen de deux points :

- L'évolution du métier de technicien agent de développement
- Quel niveau de formation requis pour assurer ces activités de technicien agent de développement ?

Les participants confirment les résultats de l'étude relative aux emplois et qualification des techniciens agents de développement, s'accordent sur la nécessaire employabilité et précisent ce qui, de leur point de vue, devra être pris en compte dans le dispositif de formation de ces personnes.

- L'employabilité ; un enjeu déterminant pour le dispositif de formation des TAD qui devra contribuer au mieux :

- à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans différents secteurs, auprès de différents employeurs entre autre par la création d'entreprises, l'auto emploi (par exemple la prestation de services auprès des acteurs du monde rural),
- à la mobilité professionnelle des TAD ; mobilité interne au sein de leur organisation, externe d'un employeur à un autre.

- Un dispositif de formation qui prépare les TAD à travailler au contact des producteurs

Les TAD ne sont pas des cadres de conception, ils devront exercer une part significative de leur activité au contact des producteurs, sur un territoire ; la formation doit développer l'employabilité dans ce sens et préparer les jeunes diplômés à ce contexte professionnel, « travailler sur le terrain », « aller au delà des aspects théoriques », « accompagner concrètement ».

- Travailler au contact des producteurs, c'est mettre en œuvre avec eux des activités opérationnelles

par exemple ont été identifiés : la transformation, la gestion des revenus, l'organisation des producteurs autour de leurs intérêts, la gestion des conflits, l'intermédiation, la décentralisation, la question du genre, développer l'appui conseil, parler les langues locales, monter des projets.

- Des activités opérationnelles qui exigent une certaine polyvalence

Le plus grand nombre des participants s'accordent sur la polyvalence des TAD « plutôt généraliste que spécialiste », plutôt « polyvalent », « la polyvalence est souhaitable », « d'accord sur la polyvalence et la multifonctionnalité », « la spécialisation serait une erreur ».

Cette polyvalence doit pouvoir s'appuyer sur un socle technique au risque de ne plus répondre aux attentes des bénéficiaires finaux que sont les producteurs, productrices.
Le dispositif de formation devra accompagner ces évolutions « former à la pluridisciplinarité à la multifonctionnalité », un participant s'interrogeant sur la faisabilité « le coût, le temps la faisabilité de la polyvalence ».

- Des TAD positionnés Bac + à la sortie de leur formation
Pour les participants les situations professionnelles visées, la recherche d'une polyvalence opérationnelle positionnent le diplôme sur un niveau terminal Bac+, soulignant qu'il convenait d'être très attentif aux recrutements (pré requis…).
Bac+2, Bac+ 3, la question fut discutée notamment sur la confusion possible avec le diplôme d'ingénieur des travaux (Bac+3), la nécessaire articulation avec les dispositifs de formation semblables au niveau de la sous région (lisibilité) et la norme LMD[42].

4.4.3- Sur l'établissement de partenariats

Le groupe de travail a défini le partenariat comme une ouverture vers l'autre, caractérisée par la mise en place d'un contrat ou d'une convention entre les membres. Le partenariat doit être au bénéfice des différentes parties.

Le partenariat entre établissements de formation professionnelle et continue doit avoir pour objectif une meilleure adaptation des profils des techniciens agents de développement (TAD) au marché de l'emploi (employabilité).
La finalité des TAD est de pouvoir travailler à la professionnalisation des producteurs et productrices en milieu rural, et l'amélioration des cursus de formation doit être réfléchi en fonction de cette finalité.

Plusieurs types de partenariats ont été évoqués dans le groupe de travail :

- **les partenariats Sud-Sud**, au niveau local, national et sous-régional ; ils peuvent se faire

  - D'école à école,
  - Entre écoles et Etat,
  - Entre écoles et entreprises,
  - Entre écoles et ONG ou projet de développement rural,
  - Entre écoles et centres de recherche,
  - Entre écoles et OPA.

- **les partenariats Nord-Sud**, qui peuvent avoir le même types d'acteurs.
Concrètement ces partenariats peuvent se matérialiser par une convention, un contrat, un protocole d'accord, ou encore un projet commun.
Il convient alors de définir précisément les moyens humains, matériels, techniques et financiers qu'il faudra prévoir pour chaque partenaire.

[42] LMD : Licence, Master, Doctorat

A titre d'illustration, suite à la mission COPIEC-CCADIFA de novembre 2004, un partenariat est en cours de montage entre l'ETA et l'établissement public français d'enseignement agricole de Digne Carmejanes.

Le contenu du partenariat peut porter sur des échanges de personnes, sur des visites, des études menées en commun, ou alors des échanges de formateurs, des échanges d'étudiants en stage, ou encore sur des programmes conjoints de recherche.

Le partenariat doit, dans la mesure du possible, rester équilibrer, de façon à atteindre l'objectif de bénéfice réciproque.

Il est important de prévoir également dès le départ les modalités d'évaluation du partenariat, avec des bilans d'étapes et une évaluation finale, avec si possible quelques indicateurs qui permettront de mesurer dans quelle mesure les objectifs du départ ont été atteints, et qui permettront aussi d'adapter les termes du contrat au fur et à mesure du déroulement de l'action.

4.4.4 – Autres points soulevés lors des discussions

- La pêche et le mareyage, secteurs professionnels délaissés par les travaux préparatoires

Un participant souligne l'absence de dispositifs de formation professionnelle dédiés aux pêcheurs et mareyeuses qui apparaissent comme des secteurs professionnels délaissés alors que ce secteur représente une part significative de la production.. De son point de vue ce secteur demanderait des spécialistes dont la formation n'est pas actuellement assurée par le dispositif de formation professionnelle tchadien.

- La foret, l'environnement, l'eau n'ont pas fait l'objet de présentations suffisantes

Alors que ces secteurs professionnels apparaissent cruciaux notamment dans le cadre d'un développement durable.

- Des variations d'effectifs brutales notamment dans les établissements privés

La brutale diminution des effectifs dans les établissements privés alors que les effectifs dans les établissements publics se maintiennent voire progressent interroge ; est ce dû à la qualité de la formation, l'absence de certification officielle à l'issue de celle ci, son coût ou l'impossibilité de postuler à la fonction publique, un paysage des certifications se complexifiant avec le dispositif LMD ? certains participants s'interrogent sur les conditions d'exercice de ces établissements ainsi que du contrôle que l'Etat effectue à leur égard.

- L'absence de relation dans la filière « recherche, expérimentation-développement, formation »

Des dispositifs de formation professionnelle, des établissements de formation déconnectés du secteur de la recherche et du développement ce qui ne développe pas le cercle vertueux recherche-expérimentation-développement-formation.

- La question de l'auto emploi

qui n'est peu abordée alors que pour certains, ce secteur peut contribuer à absorber pour partie des jeunes diplômés, notamment dans des activités de production agricole ou de la

combinaison d'activités agricoles avec d'autres activités (pluri-activité), voire de la seule prestation de services (production agricole, développement local, etc.).
Par ailleurs, des participants ont soulevé la question particulière des paysans sans terre, qui est un public en tant que tel en matière de formation de masse.

- La professionnalisation des jeunes diplômés est une priorité
ainsi plus de 20 000 bacheliers en 2005 pour lesquels les perspectives d'emploi salarié sont très modestes et pour qui la piste de l'auto emploi est à privilégier.

- Des dispositifs de formation qui préparent à une réalité professionnelle complexe
« Les techniciens sont les interlocuteurs sur le terrain pour améliorer les conditions de vie » et pour certains producteurs « les techniciens sont dépassés par les événements », ils doivent être préparés à la fonction de prestataire » ; nombre d'interventions soulignent la nécessité que la formation prépare les techniciens agents de développement à intervenir de façon opérationnelle auprès des producteurs, voire avec une partie de la population pour partie illettrée. La formation doit les préparer à l'analyse de leur environnement (systèmes de production, de l'agriculture familiale, des relations éleveurs, agriculteurs,..), à intégrer une posture de prestataires des services (notion client fournisseur, négociation…) , à concevoir, mettre en œuvre, suivre, évaluer des projets, à concevoir des processus d'intervention adapté à leur public (illettrisme).

- Un observatoire de l'agriculture familiale
pour « comprendre ce qui se passe à la base avant de parler de formation », « l'agriculture familiale est la base de la richesse du Tchad » ; un participant propose la création d'un observatoire de l'agriculture familiale qui permettrait de mieux identifier ses pratiques, comprendre ses problèmes et éclairer les choix notamment en matière de formation professionnelle.

- Pour des pratiques pédagogiques innovantes
Des participants plaident pour des pratiques pédagogiques allant au delà des apports académiques et théoriques, alliant théorie et pratique, s'appuyant sur les réalités observées favorisant l'alternance.

- Favoriser l'accès à la formation pour le plus grand nombre
notamment les personnes éloignées géographiquement, par un enseignement à distance.

- La formation des producteurs…
Est elle délaissée au profit des techniciens agents de développement ? s'interrogent les OP qui soulignent la nécessité d'accompagner leur développement par la formation, relatant que le dispositif COPAGEF est une réponse adaptée : « Avoir ses formations pour trouver soi même ses solutions ».

- Eloigner le spectre de la fonction publique
Afin que les jeunes diplômés envisagent possible leur insertion professionnelle en dehors de la fonction publique.

L'ensemble des points ci-dessus est **à considérer comme des recommandations à l'attention des concepteurs de la future stratégie nationale** de formation professionnelle agricole et rurale.

V – Les recommandations de l'atelier

5.1- Recommandations particulières

5.1.1 - A propos du pilotage des dispositifs de formation

Concernant le pilotage**, l'atelier recommande que soit constitué un comité ad hoc pour la coordination technique** de la politique de formation professionnelle agricole et rurale délivrée par les établissements de formation publics et privés ; **le COPIEC, sur une base élargie à d'autres établissements (voire partenaires), pourrait assurer cette coordination**. La composition de ce comité doit faire l'objet d'une proposition suite à cet atelier.

Il est recommandé que les ministères techniques procèdent à une délégation, car il est difficile pour les Secrétaires généraux de se rendre disponibles lors des réunions des comités de coordination.

La coordination technique d'un dispositif de formation demande des compétences particulières, dans différents domaines (organisation, gestion, économie, ingénierie pédagogique, ingénierie des dispositifs, etc.). **Il est recommandé que la composition du COPIEC en tienne compte et que des formations puissent être proposées aux membres** pour renforcer leurs capacités à exercer leurs mandats.

Afin que le COPIEC soit en mesure d'assurer cette coordination, **il est recommandé que son assise en ressources humaines soit renforcée**, car il n'y a aucun permanent à temps plein actuellement dans cette structure ; un aménagement réglementaire doit être envisagé. **Des ressources financières pérennes doivent être identifiées**, des contacts sont à prendre dans le cadre des mécanismes de suivi du secteur rural.

Il est recommandé **que le dispositif privé de la formation professionnelle agricole et rurale soit mieux identifié,** afin que les dispositions réglementaires soient mises en œuvre, que des normes de qualité soient élaborées, que les certifications actuellement délivrées par le secteur privé de la formation professionnelle fassent l'objet d'un examen.
Le secteur privé devrait être impliqué dans le mandat du COPIEC.

Il est recommandé **que soit confiée au dispositif de coordination technique l'ensemble des travaux préalables à la création, rénovation des diplômes,** décisions qui relèvent du champ politique. Ces travaux peuvent entre autre porter sur :

- la définition, le contenu et l'évolution des formations dans le secteur agricole et rural
- le développement des moyens de formation en fonction de l'évolution des débouchés professionnels et des besoins du secteur agricole et rural
- les questions d'ordre technique et pédagogique ayant trait à l'élaboration et à l'application des programmes, des méthodes de formation et à leur sanction.

5.1.2 – A propos des partenariats

L'atelier recommande que le Tchad puisse s'engager résolument dans l'initiative de Ouagadougou, qui a permis de réunir 11 pays d'Afrique et Madagascar pour un travail en réseau sur la mise en œuvre de stratégies nationales de formations professionnelles agricoles

et rurales. Le secrétaire général du COPIEC, qui a fait une communication, pourrait en être la tête de pont.

L'atelier recommande **que des démarches actives soient engagées par les établissements de formation professionnelle agricole et rurale pour développer des partenariats,** afin de contribuer au décloisonnement des établissements et être en mesure d'adapter les profils des techniciens agents de développement aux besoins du marché.

5.1.3 - A propos des référentiels et de l'employabilité

L'atelier, qui a traité essentiellement de la problématique de l'employabilité et de celle des établissements de formation, **recommande l'organisation avant la fin de l'année 2005 d'un second atelier national qui sera consacré aux dispositifs de formation de masse** en milieu rural. Ce second atelier permettra de faire un pas supplémentaire vers la définition d'une stratégie nationale de formation professionnelle agricole et rurale.

Afin de mieux gérer le problème de l'employabilité des TAD, **il est recommandé l'étude et la mise en œuvre d'un dispositif d'observatoire de l'agriculture** et des besoins du marché de l'emploi.

Il est recommandé **que la formation technique et professionnelle agricole soit adaptable en fonction des besoins des différentes régions**, pour mieux tenir compte des particularités du développement agricole, de l'employabilité et des besoins spécifiques de formation des producteurs et productrices.

Il est recommandé **que les enseignants des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale puissent être parties prenantes d'études et d'expertises** qui leurs permettront de renforcer leurs compétences (recherche-expérimentation/développement-formation) et d'améliorer leurs contenus de cours.

Il est recommandé **que les résultats de cet atelier soient présentés dans tous les établissements** de formation professionnelle agricole et rurale par l'équipe du COPIEC, afin que les objectifs et propositions soient partagées et que les enseignants aient la possibilité de s'engager dans la démarche.

5.2- Synthèse présentée par Monsieur DOUMGO SANA Sevéia - Secrétaire Général du COPIEC

« Au moment où nos travaux s'achèvent, l'honneur m'échoit d'en présenter la synthèse.

Je voudrais ici affirmer que vos riches expériences et pratiques professionnelles ont su maintenir un très bon niveau d'enthousiasme général et nourrir notre assise à ses différentes phases.

Notre atelier a librement fait le choix d'une entrée par un système de formation professionnelle et technique formelle, celui de ce que nous avons convenu d'appeler ''Technicien et Agent de Développement, en abrégé TAD''.

Les systèmes de formation mise en place au lendemain de l'indépendance ont privilégié les formations longues, diplômantes, orientées vers le secteur « moderne » (secteur d'Etat et

grandes entreprises publiques ou parapubliques), afin de former les personnels nécessaires à la création de l'appareil de l'Etat ainsi qu'à l'encadrement des producteurs, essentiellement pour le développement des exportations (coton, bétail sur pieds). Les diplômés étaient absorbés de manière automatique, par la fonction publique dont l'une des caractéristiques est l'absence d'objectif de carrière (...) et le privilège donné au rang de l'individu au détriment du travail à accomplir[43].

Depuis les années 80, le désengagement de l'Etat consécutif aux programmes d'ajustements structurels est marqué par la faiblesse de soutien aux structures de formation gérées par les administrations et le tarissement des débouchés professionnels fonctionnarisés

Pendant ce temps, on constate une émergence de l'offre privée de formation, en l'absence d'un cadre réglementaire approprié.

Aujourd'hui, comme l'atelier a eu à l'établir, les systèmes de formation professionnelle agricole et rurale se caractérisent par :

- L'absence de politique globale de formation adaptée aux réalités du marché de l'emploi rural à court, moyen et long terme ;
- Le développement des structures de formation rurale limité par le flou concernant son positionnement institutionnel : dispersion entre les Ministères de l'Agriculture, l'Elevage, l'Environnement et Eau, Enseignement supérieur, des Travaux Publics et de l'Education nationale;
- L'absence de lien avec le monde professionnel et la recherche,
- L'insuffisance des ressources, notamment des infrastructures et équipements pédagogiques, des formateurs qualifiés ;
- Une méconnaissance des besoins en qualification et des demandes de formation pour les différents publics en milieu rural, notamment dans le cadre du transfert de compétences aux organisations professionnelles agricoles, ainsi qu'une absence de méthodologie d'identification des besoins.

Fort de ce constat et de nouveaux enjeux dont l'augmentation des importations alimentaires, des conflits entre usagers de l'espace et le risque de dégradation et de disparition des ressources naturelles, consécutifs à l'explosion démographique, l'atelier recommande la poursuite du processus de réflexion pour la re-fondation de la formation des TAD afin qu'elle réponde à la fois aux exigences de la professionnalisation des producteurs et leurs organisations et celles du marché du travail (Employabilité)

A cet effet, le dispositif à construire doit intégrer le pilotage à deux niveaux : politique et coordination technique. Le COPIEC, sous sa forme élargie à l'enseignement supérieur, a été identifié pour assurer la coordination technique. Aussi doit-il bénéficier des moyens à la hauteur des missions qui lui sont assignées.

L'atelier a insisté sur le fait qu'aujourd'hui aucune structure/organisme ne peut avoir la prétention d'évoluer seule. D'où la nécessité de construire des partenariats opérationnels réciproquement bénéfique à différents niveaux : local, national, sous- régional et international.

Déjà du 30 mai au 3 juin 2005 le COPIEC, à travers son Secrétaire Général, a participé à l'atelier pour l'Afrique Subsaharienne ''Formation de masse en milieu rural, éléments de

[43] Etude de la capacité nationale du secteur Développement Rural (NATCAP), programme de coopération technique du Développement rural : Ressources et Institution, BAMBE DANSALA, Consultant (PNUD/FAO), juillet 1994

réflexion pour la définition de politique nationale'' dont l'une des importantes recommandations est la mise en place d'un réseau d'échanges, de rencontres et de recherches entre les participants. Ce cadre offre l'opportunité au COPIEC de valoriser les acquis de réflexions plus ou moins avancées sur la formation agricole et rurale, tant au niveau de l'Afrique centrale et de l'Ouest, qu'au niveau international.

Au niveau national, les acquis de la Coordination Nationale de l'Education et de la Formation en liaison avec l'Emploi (CONEFE), avec l'appui de la BAD et d'autres initiatives pourront alimenter la réflexion et participer à la construction des partenariats.

La formation des TAD n'est qu'un maillon du système de formation professionnelle et technique Agricole et rurale. Par ailleurs la formation n'est qu'un outil qui participe à la professionnalisation des producteurs. Nous devrons envisager un atelier sur les dispositifs de formation de masse des producteurs à l'initiative conjointe du COPIEC et COPAGEF.

A l'issue de l'atelier, le COPIEC élargi entame une mission importante de son histoire, celle de conduire la coordination technique. Cet atelier constitue une étape importante vers l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR). Le COPIEC élargi doit pouvoir poursuivre la réflexion et aller vers la définition de cette stratégie. Pour cela, un soutien politique fort des trois ministères en charge du développement rural (Agriculture, Elevage, Environnement et Eau) sera nécessaire afin que les moyens indispensables puissent être dégagés..

Les interventions des partenaires au développement au cours de l'atelier avec le soutien politique national, nous permettent d'être optimiste pour l'avenir.

Je vous remercie de votre attention soutenue. »

Annexes

- **Présentation de l'atelier – Programme des 3 journées**
- **Discours d'ouverture**
- **Communication de M. Dominique Ragot (CCADIFA)**
- **Communication de M. Jean-Bosco Bouyer (MAE – Paris)**
- **Présentation du projet BAD V**
- **Les interventions de la GTZ**
- **Travaux préparatoires du groupe 1 : la rénovations des référentiels de formation**
- **Travaux préparatoires du groupe 2 : le pilotage des dispositifs de formation**
- **Travaux préparatoires du groupe 3 : l'établissement de partenariats**
- **Discours de M ; le Ministre de l'Elevage**
- **Décret n° 406**
- **Arrêté constitutif du COPIEC**
- **Note de MM. Bouyer – Debouvry – Maragnani sur le formation professionnelle rurale en Afrique sub-saharienne**
- **Déclaration de Ougadougou**
- **Liste des invités et participants**